

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 18 h 00, s'est réuni sous la présidence de Thierry JOUENNE, Maire.

Membres présents, excusés, absents & procurations

Prénom, Nom	Présents	Excusés	Procuration à	Absents	Date de la convocation
Thierry JOUENNE	X				05/07/2020
Rosamée ROUILLARD GUIGNERY	X				
Marc MAIRE	X				
Régis BILLARD	X				Date d'affichage
Géraldine DARTIGUES	X				
Sylvie GERMANANGUE	X				
Philippe BERTIN				X	
Jacqueline HEBERT	X				
Michaël BOUYER	X				
Françoise JOHANSEN	X				05/07/2020
Didier CAREL	X				Secrétaire de séance art.L.2121-15 du CGCT
Isabelle LEGOIS	X				
Patrick JAQUET	X				
Patricia NICOLLE	X				
Sébastien LE BRAS	X				Didier
Total	14			1	CAREL

Ordre du jour

- Désignation des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales
 - Questions diverses

0. Désignation des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales

Par application du décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la série 2 des sénateurs figurant au tableau n°5, annexé au code électoral aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Il est rappelé que les 348 sénateurs sont élus par des grands électeurs en deux fois ; la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le précédent scrutin a eu lieu en 2017, pour l'élection de 170 sénateurs.

Le scrutin de septembre prochain renouvellera 178 sièges, à savoir ceux de la série 2, qui comprend, pour la France métropolitaine, tous les départements du 01 (Ain) au 36 (Indre) et du 67 (Bas-Rhin) au 90 (Territoire de Belfort) à l'exception de Paris, de la Seine-et-Marne et des Yvelines.

Il est rappelé que pour les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général de mars et de juin 2020. L'effectif légal du conseil municipal est celui déterminé par l'article L.2121-2 du CGCT (L. 284).

Dès lors pour la commune de Sahurs, le décret susmentionné du 29 juin 2020 convoque le Conseil Municipal le vendredi 10 juillet 2020, afin de désigner les délégués titulaires et suppléants.

L'effectif est de trois délégués dans les conseils de quinze membres, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec l'application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal, après installation du bureau électoral et dépôts des listes, à procéder à l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Une liste a été déposée, la liste "Sahurs au Cœur" (Nom de la liste) :

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

POSITION	NOM	PRENOM
1	JOUENNE	Thierry
2	ROUILLARD GUIGNERY	Rosamée
3	MAIRE	Marc
4	DARTIGUES	Géraldine
5	BILLARD	Régis
6	GERMANANGUE	Sylvie

Le bureau électoral a été composé du Maire, Thierry JOUENNE, des deux Conseillers Municipaux les plus jeunes : Sébastien LE BRAS et Michaël BOUYER, des deux Conseillers Municipaux les plus âgés : Jacqueline HEBERT et Patrick JAQUET, ainsi que du secrétaire Didier CAREL.

Le conseil Municipal a procédé à la désignation des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants du Conseil Municipal de la commune de Sahurs, sans débat.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14

La liste déposée par "Sahurs au Cœur" obtient 14 (quatorze) voix.

Sont élus délégués (e) Monsieur Thierry JOUENNE, Madame Rosamée ROUILLARD GUIGNERY et Monsieur Marc MAIRE

Sont élus suppléants (es) Madame Géraldine DARTIGUES, Monsieur Régis BILLARD et Madame Sylvie GERMANANGUE

1. Questions diverses

Aucune question diverse n a été abordée ce jour.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 18 h 30.